



Réf. Farde e-Assemblées : 2333156

N° OJ : 22

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/06/2020

Objet : Convention entre l'asbl "Werk Centrale de l'Emploi" et la Ville de Bruxelles.- Subside 2020.- Frais d'exploitation et fonctionnement.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a prévu en budget ordinaire de 2020 un subside nominatif au bénéfice de l'asbl Werk Centrale de l'Emploi d'un montant de 471.000,00 EUR pour couvrir les frais de fonctionnement ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : la convention pour l'octroi d'un subside pour l'exercice 2020 entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Werk Centrale de l'Emploi ayant pour but de fixer le mode d'utilisation du subside octroyé par la Ville - frais d'exploitation et fonctionnement au bd d'Anvers 26 et aux antennes décentralisées - est adoptée.

Annexes :

[Convention WCE - frais de fonctionnement - 2020 FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)